

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anncny, le

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 15 décembre 2016

Le 15 décembre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie

Personnes excusées ou absentes :

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine (*pouvoir à M. FOREL*)
M. le président de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. le président de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement
 Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

Mme Ségolène GUICHARD, adjointe au maire d'Epagny-Metz-Tessy, M. Christian MAULET directeur général adjoint, M. Jérémie PERUZZO, urbaniste (point 1)
 Mme Jacqueline JACQUET, adjointe au maire d'Habère-Poche (point 2)
 M. Daniel CHAUSSEE, maire d'Armoy (point 3)
 M. Stéphane BOUVET, maire de Sixt-Fer-à-Cheval, M. Georges POPPE , conseiller municipal, M. Etienne GUYOT, urbaniste (point 4)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

1 – Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Metz-Tessy (commune historique)

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

Mme Guichard remarque qu'il faut distinguer les *terres à usage agricole* et les *zones agricoles* du PLU. Elle explique que les terres exploitées appartiennent en grande partie à la commune, qui les met gratuitement à disposition des agriculteurs, ce qui prouve l'attention qu'elle porte à la pérennité de cette activité.

M. Jacquard fait observer que la densité moyenne des futures constructions n'atteint pas les 60 logements à l'hectare préconisés par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du bassin annécien. Mme Guichard répond que, d'une part, cette moyenne est appréciée à l'échelle de l'agglomération, d'autre part les contraintes générées par l'aéroport (zones d'envol et de bruit) limitent l'urbanisation et la hauteur des immeubles.

M. Jacquard demande que les zones à urbaniser AUE dédiées à des équipements publics à « Sous Lettraz », ainsi que la zone Ntc (emprise du futur bus à haut niveau de service - BHNS) soient comptabilisées au titre de la consommation foncière, dans la mesure où elles sont aujourd'hui naturelles ou agricoles. Mme Guichard explique que la voie du BHNS est classée en zone naturelle dans le projet de PLU, car elle est conçue comme un véritable parc, dans le cadre du schéma « aggro-nature » de l'agglomération d'Annecy ; de même, le cimetière (emplacement réservé n° 9) sera « paysager ».

M. Alexandre ajoute que le décompte des zones d'équipement impactant l'agriculture sera débattu par l'État avec le président du SCoT. M. Delahousse confirme la nécessité de réaliser un bilan de la consommation foncière à l'échelle du SCoT.

M. Forel estime que le projet de PLU de Metz-Tessy concilie à la fois le besoin d'équipements et le maintien de l'activité agricole.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Metz-Tessy (commune historique) arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Le préfet,

Le Préfet,

Pierre LAMBERT